bibliothèques municipales de Chambéry Charte des collections

1	Pre	réambule	2
	1.1	Contexte	2
	1.2	Missions des bibliothèques municipales de Chambéry	
	1.2. 1.2.		
	1	1.2.2.1 La constitution d'un fonds documentaire régional sur la Savoie	3
		1.2.2.2 La constitution d'un fonds documentaire sur le thème de la montagne	
		1.2.2.4 Le développement social et la promotion de la lecture	
	1	1.2.2.5 L'accessibilité des collections aux personnes handicapées	3
	1.3	Rappel des grands principes sur les collections	4
2	Ch	harte des collections	5
	2.1	Organisation du travail	5
	2.2	Destination des collections	
	2.2		6
		2.2.1.1 Répartition	
		2.2.1.3 Niveau des collections	ε
		2.2.1.4 Collections pour enfants	
		2.2.1.5 Collections pour adolescents 2.2.1.6 Prêt et consultation sur place	
		2.2.1.7 Le réseau	7
	2.2	· ·	
	2.2		8
		Les fonds Anciens et précieux proprement dits	
		Č	
	2.3	Composition des collections	
	2.3. 2.3.		
		3.2 Langueses collections des BMC sont essentiellement en français	11
	2.3		
	2.3		
	2.4 2.4.		
	2.4.	·	
	2.4.		
	2.4	·	
	2.5	Traitement des collections	
	2.5		
	2.5		
	2.6	Régulation des collections	
		•	
3	An	nnexes	15
	3.1	Liste des annexes	15
	3 2	Plan de segmentation	16

1 Préambule

1.1 Contexte

Ville de 57 000 habitants, au sein d'une communauté d'agglomération de près de 120 000 habitants, Chambéry est la capitale historique de la Savoie. Elle entretient des liens étroits avec le Piémont.

Vieille de plus de 200 ans, la bibliothèque municipale s'inscrit dans une longue tradition de lecture publique. En 1783, l'abbé de Mellarède légua à la ville de Chambéry sa bibliothèque de 6 000 volumes, sous réserve que l'on mît ces livres à la disposition du public. Elle a accédé au rang de bibliothèque municipale classée en 1972 en raison de la richesse de son fonds ancien.

Elle appartient au réseau dense des bibliothèques de Rhône-Alpes. Sur la plan local, elle est le partenaire privilégié de la Galerie Eurêka, Centre de culture scientifique, technique et industrielle, dont elle constitue la base documentaire. Elle participe activement chaque année au Festival du Premier Roman de Chambéry, après l'avoir initié en 1987.

Actuellement, les bibliothèques municipales de Chambéry comprennent la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, au centre ville, et la bibliothèque Georges Brassens, située dans le quartier de Chambéry-le-Haut. Dans le cadre du contrat ville-lecture, elles interviennent également auprès d'un certain nombre de bibliothèques associatives chambériennes.

1.2 Missions des bibliothèques municipales de Chambéry

1.2.1 Missions générales des bibliothèques municipales

Les bibliothèques municipales de Chambéry (BMC) sont un service public chargé de contribuer à l'éducation permanente, à l'information, à l'activité culturelle et aux loisirs de tous les citoyens.

Elles permettent la consultation sur place et l'emprunt de documents imprimés, sonores, audiovisuels et multimédia.

Elles conservent et mettent en valeur les collections patrimoniales.

Elles participent à la vie culturelle de la cité et à l'intégration de tous les citoyens dans la société de l'information.

Elles coopèrent avec les autres bibliothèques au niveau local, régional, national et international

1.2.2 Missions particulières à Chambéry

Chaque ville présente toutefois un profil particulier. Les choix de la collectivité, son histoire, sa réalité sociale et culturelle induisent des lignes de force dans la politique d'acquisition de la bibliothèque. Les bibliothèques municipales de Chambéry ont défini les priorités suivantes, sans hiérarchie entre elles

1.2.2.1 La constitution d'un fonds documentaire régional sur la Savoie

Une forte identité régionale lie les deux départements de Savoie. Chambéry, capitale historique de la Savoie et détentrice à ce titre d'un riche fonds patrimonial de cartes et livres anciens, s'est donné la mission de collecter également la documentation contemporaine concernant la région, de la façon la plus complète possible (voir annexe 21).

1.2.2.2 La constitution d'un fonds documentaire sur le thème de la montagne

Ce point fort des collections est naturellement issu de la priorité donnée au fonds régional et du partenariat entretenu avec la Galerie Eurêka, elle-même spécialisée sur la thématique de la montagne. Il est appelé à connaître un nouveau développement par l'implication croissante de Chambéry dans l'organisation de manifestations d'envergure autour de cette problématique, comme l'atteste la reconnaissance de la ville par la Conseil national de la montagne comme « point focal français » auprès de la FAO et de l'ONU, pour l'année internationale des montagnes (2002). Sur le plan des collections, le thème de la montagne est développé de façon transversale dans tous les domaines documentaires, mais il ne fait pas l'objet d'un fonds distinct (voir annexe 22).

1.2.2.3 La littérature contemporaine autour des premiers romans

En lien étroit avec le Festival du premier roman, les bibliothèques municipales s'attachent à promouvoir ce type littéraire. Elles ont également fait le choix de suivre par la suite l'ensemble de l'œuvre des auteurs qui ont été invités à Chambéry pour leur premier roman.

1.2.2.4 Le développement social et la promotion de la lecture

Faciliter l'accès du plus grand nombre à la lecture constitue une préoccupation constante de la Ville de Chambéry, qui se traduit par un effort significatif en faveur d'équipement et d'actions dans ce domaine. C'est pourquoi, sensible à l'enjeu que représente la maîtrise de la culture écrite en matière de démocratisation culturelle et de lutte contre l'exclusion sociale, la ville a souhaité amplifier et formaliser son action en s'engageant avec l'Etat dans un contrat Ville-lecture, signé le 21 décembre 2000. Cette politique vise à mettre en place un réseau de lecture de proximité et à développer des actions spécifiques en direction de publics empêchés d'accéder à la lecture pour des raisons sociales. En collaboration avec le contrat Ville-lecture, la bibliothèque Georges-Brassens met également l'accent sur l'acquisition et le développement d'un fonds d'ouvrages à l'intention des intervenants sociaux des quartiers (voir annexe 23).

1.2.2.5 L'accessibilité des collections aux personnes handicapées

Les bibliothèques relaient l'action dans laquelle s'est engagée la municipalité par la charte «Une cité pour tous : les handicapés dans la ville». Elles proposent en particulier un espace de lecture multimédia pour déficients visuels et s'attachent à développer les collections accessibles à ces personnes : livres en gros caractères, livres et revues enregistrés, livres en relief, etc.

1.3 Rappel des grands principes sur les collections

"Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales."

Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994)

"Les collections des hibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives

"Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales.

"Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois.

"Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées.

(...)

"D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées."

Charte des bibliothèques

adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 (article 7)

Lois et règlements en vigueur :

- lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique
- loi du 3 janvier 1979 sur les archives
- loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse
- décret du 9 novembre 1988 sur le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques publiques
- lois n°72-546 du 1er juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuse
- loi 81-766 du 10 août 1981 (dite "loi Lang") sur le prix unique du livre, en cours de réforme en 2003

L'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, une bibliothèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues et sur tous les supports.

Pour tous ses fonds, les interdictions administratives ou condamnations judiciaires s'imposent aux bibliothèques. Les documents frappés d'interdiction peuvent cependant être achetés puis conservés dans ses fonds patrimoniaux.

Les demandes d'achat et suggestions des lecteurs sont prises en compte dans la mesure du respect de la présente charte et des possibilités budgétaires.

2 Charte des collections

2.1 Organisation du travail

La charte des collections est la clé de voûte d'un ensemble hiérarchisé de documents :

- 1. Charte des collections
- 2. Plan de segmentation
- 3. Protocoles

La charte des collections définit les lignes générales de la politique documentaire, valables pour tous les secteurs du plan de segmentation.

Le plan de segmentation est fondé essentiellement sur l'analyse du contenu des collections. En complément, un tableau de répartition par média permet notamment de répondre aux demandes de statistiques annuelles de la Direction du Livre et de la Lecture.

A chaque segment du plan correspond un protocole, qui en décrit les détails. Les protocoles comprennent des informations qui précisent la charte ou y dérogent. Les informations générales figurant dans la charte des collections ne sont pas reprises dans chaque protocole.

Des protocoles complémentaires décrivent les traitements physiques propres à chaque média.

La charte et les annexes sont révisés périodiquement.

2.2 Destination des collections

Les collections des BMC sont à destination des publics qu'elles ont vocation à desservir.

2.2.1 Fonds de lecture publique

(voir plans d'implantation) (voir statistiques et objectifs volumétriques)

2.2.1.1 Répartition

Les fonds courants des BMC sont répartis entre :

les pôles de la médiathèque Jean-Jacques-Rousseau :

- Arts
- Enfants
- Littérature et langues
- Mémoire et région
- Sciences et loisirs
- Société

la bibliothèque Georges-Brassens

2.2.1.2 Caractéristiques générales

Ces collections sont destinées à un large public et régulièrement renouvelées. Elles mêlent les différents supports et médias.

Elles développent particulièrement l'offre de romans, de films de fiction (médiathèque Jean-Jacques Rousseau uniquement) et de musique enregistrée, parce que ces genres correspondent à la première demande du public.

Elles donnent une information à jour sur tous les domaines de la vie courante : information pratique et juridique, données chiffrées et statistiques...

Elles s'attachent particulièrement à la formation : acquisition de documents en rapport avec la scolarité au niveau primaire et secondaire, remise à niveau des adultes, auto-formation

2.2.1.3 Niveau des collections

Elles contiennent les textes de base dans toutes les disciplines.

Elles doivent pouvoir satisfaire des demandes culturelles de bon niveau, mais sont détachées de toute logique universitaire : pas d'acquisition en fonction des programmes des facultés, pas d'ouvrages du niveau de la recherche (hors fonds régional Savoie).

Elles peuvent toutefois proposer des documents très pointus dans une perspective d'auto-formation (traités d'informatique par exemple) et de vie pratique (comme les ouvrages sur la construction de la maison) ou professionnelle (annuaires d'entreprises).

2.2.1.4 Collections pour enfants

Les collections s'adressent au jeune public dès le premier âge, car sensibiliser au livres les bébés et toutpetits est important tant sur le plan de leur développement personnel que sur celui d'une approche ludique de la lecture. Les BMC favorisent l'incitation à la lecture par des actions diverse : animations, accueil de crèches, classes maternelles et primaires, heures du conte...

2.2.1.5 Collections pour adolescents

Dans une perspective de développement de la lecture, les BMC s'attachent particulièrement à répondre aux besoins du public adolescent et jeune adulte. En effet, les études sur la lecture montrent le rôle important que les bibliothèques peuvent jouer dans l'intégration sociale des jeunes, alors même qu'il est établi que l'adolescence est une période cruciale sur le plan du rapport au livre et que beaucoup de jeunes s'en éloignent alors définitivement. C'est également une période où les besoins en formation et aide à la scolarité sont très importants. Enfin, privilégier ce public revient à rendre visibles les documents d'initiation et, par conséquent, à rendre le fonds plus accessible à tous.

Les BMC ont donc constitué des fonds de fiction et de documentaires particulièrement destinés aux 11-17 ans.

Les romans, bandes dessinées et albums pour adolescents sont distincts des fonds équivalents pour adultes, mais en sont géographiquement proches. A la médiathèque Jean-Jacques Rousseau, les romans pour adolescents sont classées comme les romans pour enfants par centres d'intérêt, réputés mieux adaptés au jeune public. A la bibliothèque Georges Brassens, ils sont classés par ordre alphabétique.

Les livres documentaires et revues pour adolescents sont complètement mêlés aux documents pour adultes, dont ils se distinguent sur les rayons par la couleur de l'étiquette (voir liste).

Les documents acquis par les BMC à l'intention des adolescents n'ont pas forcément été conçus pour eux par les éditeurs. D'une manière générale, ils se caractérisent par :

- l'accessibilité du langage
- l'importance de l'iconographie
- des thèmes qui intéressent particulièrement cette tranche d'âge

2.2.1.6 Prêt et consultation sur place

Dans les fonds courants, la plupart des documents sont en prêt. On réserve toutefois à la consultation sur place :

- les ouvrages de référence dont tout le monde doit pouvoir disposer à tout moment : dictionnaires, statistiques, textes de lois...
- les documents volumineux, fragiles, à feuillets mobiles...
- un exemplaire supplémentaire des documents très demandés qui, sinon, ne seraient jamais disponibles en rayon
- les vidéocassettes dont les droits ne peuvent être acquis pour le prêt.

2.2.1.7 Le réseau

Les BMC soutiennent un réseau d'établissements qui animent des lieux de lecture, en leur consentant des dépôts de livres. Assurée par la bibliothèque Georges-Brassens, cette mission fait l'objet de conventions et concerne des bibliothèques associatives, des coins-lecture dans les Maisons de l'enfance, ainsi que la bibliothèque de la Maison d'arrêt de Chambéry.

2.2.2 Fonds semi-patrimoniaux

(voir plans d'implantation)

(voir statistiques et objectifs volumétriques)

Les fonds semi-patrimoniaux se situent entre les fonds courants en libre-accès et les fonds de conservation définitive. Ils sont stockés en magasin climatisé et sont réservés à la consultation sur place, mais ils peuvent faire l'objet d'éliminations.

Comme dans la plupart des établissements analogues, les collections semi-patrimoniales actuelles sont davantage le fruit de l'histoire que d'une politique d'acquisition. Beaucoup de dons, en particulier, sont venus les grossir au cours du XXe siècle.

On distingue

- le fonds Intermédiaire (cote INT) : ouvrages entrés entre 1900 et 1962
- le fonds Général (cote Z) : ouvrages entrés après 1962

Depuis 1997, le fonds Général s'accroît uniquement par l'entrée de livres retirés des collections de lecture publique.

Les livres sont retenus en fonction de deux objectifs

- constituer une réserve vive de livres en complément des fonds courants, un recours à usage résiduel pour les usagers des BMC. Globalement, les ouvrages de cette réserve ne doivent pas avoir plus d'une trentaine d'années
- constituer à terme un fonds de pré-conservation d'ouvrages âgés de 30 à 100 ans environ, dans un objectif de conservation partagée du patrimoine avec d'autres établissements.

Ces notions sont en cours d'approfondissement sur le plan national, en particulier dans le cadre du groupe de recherche Poldoc, auquel participent les BMC.

Lorsque des solutions de conservation partagée auront été définies et permettront un désherbage conséquent, les fonds Intermédiaire et Général seront supprimés en tant que tels et remplacés par un magasin de prêt indirect, complémentaire des collections de lecture publique.

2.2.3 Fonds patrimoniaux

(voir plans d'implantation) (voir statistiques et objectifs volumétriques)

Les fonds patrimoniaux sont voués à être conservés. Ils sont abrités dans des magasins climatisés à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau. Une réserve à la sécurité renforcée accueille les plus précieux. Les documents sont consultables sur place uniquement, éventuellement sous forme de document de substitution (diapositives, microfilms) et sur demande motivée. On distingue les fonds Anciens et le fonds régional Savoie.

2.2.3.1 Les fonds Anciens et précieux proprement dits

D'une façon générale, les fonds Anciens et précieux contiennent des ouvrages publiés avant 1900 et des documents remarquables par leur rareté ou leur qualité . On y trouve principalement des livres imprimés, mais également des livres manuscrits, des cartes géographiques et des plans. Ils ont été constitués par des dons et par confiscation des biens de l'Eglise.

Les sous-ensembles les plus importants sont

- le fonds Perpéchon (cote PER), du nom du bibliothécaire qui l'a catalogué. Les documents proviennent principalement du legs effectué par l'abbé de Mellarède en 1780 et de la bibliothèque du collège des Jésuites de Chambéry
- le fonds des Séminaires (cote SEM), constitué en 1909 de livres confisqués aux séminaires de Chambéry, Moûtiers, et Saint-Jean-de-Maurienne suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- Le fonds Lannoy de Bissy, du nom de l'officier cartographe qui avait rassemblé ces ouvrages sur la géographie de l'Afrique, publiés de 1821 à 1902. Don reçu en 1955.

Les fonds anciens et précieux font l'objet d'études et de soins particuliers. Ils sont mis en valeur par des publications et des expositions.

Le "Nouveau fonds ancien" a été créé pour ménager une possibilité d'accroissement, car les autres fonds forment des ensembles cohérents et clos. Les acquisitions sont toutefois très exceptionnelles. Par souci de clarté, ce fonds sera renommé en 2003 "Fonds de conservation ouvert" (cote FCO)

2.2.3.2 Le fonds régional Savoie

(voir annexe 21, définition du fonds régional Savoie)

Comme la plupart des anciennes capitales provinciales, Chambéry s'est donné pour mission de sauvegarder le patrimoine documentaire de la région.

Le fonds régional Savoie vise à collecter de façon exhaustive tout document dont le contenu intéresse la Savoie, la Haute-Savoie ou les territoires ayant appartenu aux Etats de Savoie.

Le fonds régional Savoie a d'abord été constitué à partir d'autres fonds de la bibliothèque. Il comprend des documents anciens ou précieux et d'autres documents rares sont achetés à ce titre. Les acquisitions de documents anciens des BMC concernent donc uniquement le fonds régional. Il est toutefois à noter qu' étant donné son mode de constitution, ce fonds s'accroît très vite et que les documents contemporains sont de loin les plus nombreux.

L'objectif de conservation est fondamental et l'essentiel du fonds régional Savoie est en magasin. Ce sont principalement des livres, des revues et des cartes. Une collection importante de documents concernant la Savoie est également présentée en libre-accès, éventuellement en prêt : tous sont des doubles des documents achetés pour la conservation. Les vidéocassettes sont proposées uniquement en libre-accès car ce support ne se prête pas à la conservation.

Les documents imprimés ou édités en Savoie, m du fonds régional. Toutefois, s'ils ont été acqu régional au terme de leur passage dans les fonds	ais ne traitant pas de la Savoie, ne sont pas acquis au titre is par un autre service des BMC, ils rejoindront le fonds courants, si leur état le permet.

2.3 Composition des collections

2.3.1 Médias

Les règles ci-après s'appliquent à tous les segments, sauf mention contraire dans un protocole. Chaque protocole indique quels sont les médias acquis.

Monographies	éventail représentatif de la production, soutien aux politiques éditoriales de
	qualité — priorité aux éditions originales, acquisition de livres de poche seulement en l'absence d'alternative ou à destination du public adolescent, auquel ce support est particulièrement adapté ; pas de compte d'auteur hors Savoie Prêt, consultation sur place et conservation
Périodiques	Eventail représentatif de la production. La liste des abonnements est révisée chaque année. Prêt, consultation sur place et conservation (2 ans, 10 ans ou illimité)
Publications annuelles	Pas de critères généraux. Consultation sur place
Cédéroms et DVD-rom	 compatibles Windows 95, 98 et si possible 2000 et MacIntosh avec procédure de désinstallation ou sans installation Priorité aux contenus culturels et éducatifs, priorité aux publications pour la jeunesse. Prêt et consultation sur place
Sites Internet	 comprenant de nombreux liens dans un domaine offrant une bonne vulgarisation d'un domaine ayant une pérennité probable respectant les normes du W3C, sans utiliser abusivement de plugins Consultation sur place et à distance
Livres en gros caractères Livres-cassettes Livres CD	Principalement des romans, une minorité de documentaires. Ces fonds constituent un fidèle reflet de l'offre disponible car ils sont très développés dans le cadre de la politique en direction des personnes handicapées. A noter que ces documents font l'objet d'un catalogue sur papier en braille et en gros caractères. Prêt
Livres en relief et en braille	Principalement pour enfants. Prêt
Cassettes audio	Uniquement cassettes pour enfants, certaines musiques traditionnelles indisponibles autrement (GB), méthodes de langues. Prêt, sauf certaines méthodes de langues
CD audios	Eventail représentatif de la production, soutien aux politiques éditoriales de qualité, aux productions locales et françaises Prêt
Partitions	Priorité à l'initiation et à la pratique individuelle : - méthodes - song-books - partitions classiques pour un instrument ou petits ensembles instrumentaux (quatuor) Prêt
Affiches	Uniquement fonds Savoie Consultation sur place et conservation
Diapositives	Uniquement des duplicata des collections patrimoniales des BMC Consultation sur place et conservation
Cassettes vidéo DVD vidéo	 format VHS pour les cassettes à terme les DVD ont vocation à remplacer les cassettes éventail représentatif de la production et de la distribution (modalités d'acquisition particulières, soutien au documentaire "de création" Prêt ou consultation sur place selon les droits accordés à l'achat

2.3.2 Langues

Les collections des BMC sont essentiellement en français

Les livres documentaires sont tous en français dans les fonds courants non spécialisés en raison du caractère grand public des BMC.

Celles-ci proposent toutefois un fonds de livres de fiction et quelques livres documentaires en langues étrangères

- afin de répondre à la demande du public étranger ou d'origine étrangère
- afin de soutenir l'apprentissage des langues étrangères
- dans un but culturel plus général

Les langues représentées dans le fonds de livres de fiction sont l'allemand, l'anglais et l'américain, l'espagnol, l'italien, le portugais, le russe, le chinois, l'arabe, le turc, le vietnamien et le serbo-croate.

Dans le même esprit sont achetés des cassettes vidéos de films de fiction en version originale sous-titrée, ainsi que des DVD présentant les différentes versions.

Les BMC proposent également un fonds important de méthodes de langues (éventail de langues non limité)

- en prêt : livres et cassettes audio, éventuellement cédéroms
- en consultation sur place à l'atelier multimédia :
 - méthodes sur cassettes audio très volumineuses
 - o méthodes sur cassettes audio très demandées, en double du prêt (Assimil, Presse-pocket, Langues pour tous)
 - o méthodes sur cédéroms et DVDroms

Dans le fonds professionnel, des sites web en anglais pourront être recensés lorsqu'il n'existe pas d'équivalent en français.

2.3.3 Procédure d'acquisition

La procédure d'acquisition est fondée sur les principes de la spécialisation et de la concertation

Les acquisitions sont effectuées par des groupes de bibliothécaires spécialisés par grands domaines.

Les propositions d'achat sont effectuées sur la base de sources critiques, dans la mesure où elles existent (périodiques, sites web...).

Certaines collections sont particulièrement suivies par les secteurs (voir annexe 17).

A l'intérieur d'un groupe d'acquisition, les bibliothécaires se répartissent la charge de travail sur la base des sources d'information à étudier : la plupart d'entre elles étant multidisciplinaires, on évite ainsi la création de "domaines réservés" à certains bibliothécaires et les dérives liées à une trop grande personnalisation des achats.

Dans le même esprit, les propositions d'achat sont examinées collégialement chaque mois en réunions d'acquisition avant d'être validées par les responsables de pôles et de la bibliothèque Georges Brassens.

2.3.4 Places relatives de l'offre et de la demande

Toute personne est habilitée à faire une suggestion d'achat aux BMC

Les suggestions d'achat sont reçues aux bureaux d'information. Comme tout projet d'achat, elles sont examinées collectivement en réunion d'acquisition.

D'une manière générale, on leur donne une suite favorable si elles ne contreviennent pas aux règles d'acquisition en vigueur.

Lorsqu'une suggestion est acceptée, le document est réservé dès son arrivée à l'usager qui l'a formulée.

Les demandes non satisfaites font l'objet d'une réponse motivée disponible au bureau d'information compétent.

2.4 Relations avec les fournisseurs

2.4.1 Marché public formalisé

Les livres sont achetés dans le cadre d'un marché public à bons de commandes (voir descriptif des lots).

2.4.2 Marché public sans formalité

La plupart des périodiques sont achetés auprès d'un groupeur. Quelques quotidiens sont achetés à la Maison de la presse de Chambéry, en sorte d'assurer leur présence en salle dès l'ouverture des bibliothèques. Les revues locales à faible diffusion sont achetées auprès de leurs éditeurs.

Les cédéroms sont achetés de préférence auprès des fournisseurs locaux, éventuellement chez des fournisseurs plus importants dans un rayon régional. Des commandes plus spécifiques peuvent être passées auprès de fournisseurs spécialisés dans toute la France. Les BMC adhèrent à l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèque (ADDNB) et privilégient dans les acquisitions les éditeurs qui ont passé convention avec celle-ci.

Livres en gros caractères, livres-cassettes et livres-CD sont achetés par correspondance chez des fournisseurs spécialisés.

Les CD et cassettes audio sont achetés de préférence auprès des fournisseurs locaux, éventuellement chez des fournisseurs plus importants dans un rayon régional. Des commandes plus spécifiques peuvent être passées auprès de fournisseurs spécialisés dans toute la France.

Vidéocassettes et DVD sont achetés par correspondance auprès de fournisseurs spécialisés qui incluent dans leur prestation la négociation des droits d'auteur.

2.4.3 Représentants

D'une manière générale, afin de respecter la procédure de marché et le circuit d'acquisition mis en place par les BMC, les représentants ne sont pas des fournisseurs des BMC

Exception peut être faite pour les représentants qui apportent un plus par rapport aux ressources habituelles des BMC : compétence particulière sur un domaine, diffusion d'éditeurs très peu connus et de documents introuvables autrement.

2.4.4 Dons

Les dons ne sont intégrés dans les collections des BMC que s'il s'agit de documents qu'elles auraient été susceptibles d'acheter. Suivant l'intérêt de leur contenu et leur état physique, les documents non conservés sont proposés à d'autres bibliothèques ou transformés en papier recyclé.

2.5 Traitement des collections

2.5.1 Traitement intellectuel

Les documents sont catalogués en format Unimarc sur le logiciel Opsys.

Les documents en libre-accès sont cotés grâce à une liste d'indice Dewey adaptée aux besoins des BMC (voir manuel de cotation). Les documents sonores y seront intégrés dans le courant de l'année 2002.

Les documents en magasin reçoivent des cotes composées d'un code de fonds et d'un numéro d'ordre (voir liste).

Les documentaires font l'objet d'une indexation matière subsidiaire (voir protocole d'indexation).

2.5.2 Traitement physique

Les livres sont systématiquement renforcés à l'atelier de reliure des BMC.

Livres, disques compacts et cédéroms sont donnés à réparer chaque fois que leur valeur et leur état le justifie.

Des protocoles décrivent le traitement physique de chaque type de média (voir annexe 16).

2.6 Régulation des collections

La politique de régulation des collections des bibliothèques municipales a été adoptée par le Conseil municipal, lors de sa réunion du 4 mai 2001.

Les critères et les modalités d'élimination des documents sont les suivants :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler;
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler;

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Le directeur des bibliothèques municipales de Chambéry, ou tout agent désigné par lui, sera chargé de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections, telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination.

3 Annexes

3.1 Liste des annexes

1.	Plan de segmentation	fait
2.	Procédure d'acquisition de livres	à faire
3.	Plan d'implantation des collections de lecture publique JJR	à faire
4.	Statistiques et objectifs volumétriques des collections de lecture publique JJR	à faire
5.	Plan d'implantation des collections de lecture publique GB	à faire
6.	Statistiques et objectifs volumétriques des collections de lecture publique GB	à faire
7.	Plan d'implantation des collections semi-patrimoniales JJR	à faire
8.	Statistiques et objectifs volumétriques des collections semi-patrimoniales JJR	à faire
9.	Plan d'implantation des collections patrimoniales JJR	à faire
10.	Statistiques et objectifs volumétriques des collections patrimoniales JJR	à faire
11.	Descriptif des lots du marché de fourniture de livres	fait
12.	Manuel de cotation Dewey	fait
13.	Liste des couleurs d'étiquettes, pastilles, centres d'intérêt	fait
14.	Liste de cotation des documents en magasin	à faire
15.	Protocole d'indexation matière	fait
16.	Protocole de traitement physique de chaque type de média	fait
17.	Liste des collections suivies	fait
18.	Protocole parascolaire	fait
19.	Liste des périodiques	fait
20.	Définition du fonds professionnel	fait
21.	Définition du fonds régional Savoie	fait
22.	Définition du fonds montagne	fait
23.	Définition du fonds développement social	fait
24.	Définition du fonds déficients visuels	fait
25.	Procédure d'acquisition	à faire
26.	Critères de désherbage courant	à faire
27.	Procédure de retraitement des documents	fait
28.	Définition du fonds des 1ers romans	fait
29.	Présentation du fonds des vidéogrammes	A faire

A l'exception du plan de segmentation, qui figure en pages suivantes, toutes les annexes sont sur des documents indépendants et sont disponibles sur le serveur bureautique.

3.2 Plan de segmentation

Classe 0 : Inform	atique, encyclopédies, livres et médias	Acquéreurs
000	Informatique	Sciences et loisirs
010	Bibliographie	Mémoire et région
020	Bibliothéconomie et lecture	Fonds professionnel
030	Encyclopédies générales	Société (lot 2)
060	Musées et sociétés savantes	Société (lot 1)
070	Médias	Société (lot 1) et Mémoire
Classe 1 : Phéno	mènes paranormaux, psychologie et philosophie	Société (lot 1)
130	Phénomènes paranormaux, ésotérisme	Société (lot 1)
150	Psychologie	Société (lot 1)
180	Philosophie	Société (lot 1)
Classe 2 : Religio	on	Société (lot 1)
Classe 3 : Sociéte	é	
300	Sociologie	Société (lot 1)
310	Statistiques générales démographiques et économiques	Société (lot 2)
320	Politique	Société (lot 2)
330	Economie, commerce et entreprise	Société (lot 2)
340	Droit	Société (lot 2)
350	Administration publique	Société (lot 2)
360	Problèmes et services sociaux	Société (lot 1)
370	Enseignement, Education à l'école, Pédagogie	Société (lot 1)
390	Coutumes	Société (lot 1)
Classe 4 : Langue	es	Langues
400	Langage (autres 4)	Langues
410	Langage (généralités)	Langues
440	Français	Langues
Classe 5 : Scienc	es	
500	Sciences	Sciences et loisirs
510	Mathématiques	Sciences et loisirs
520	Astronomie	Sciences et loisirs
530	Physique	Sciences et loisirs
540	Chimie	Sciences et loisirs
550	Sciences de la terre et géologie	Sciences et loisirs
560	Paléontologie	Sciences et loisirs
570	Biologie	Sciences et loisirs
580	Botanique	Sciences et loisirs
590	Zoologie	Sciences et loisirs
Classe 6 : Santé,	techniques et vie domestique	
610	Médecine	Sciences et loisirs
620	Techniques et art de l'ingénieur	Sciences et loisirs
640	Vie domestique	Sciences et loisirs
670	Techniques et fabrication industrielles et traditionnelles	Sciences et loisirs

Classe 7: Arts, loisirs et sports

700	Arts	Arts
710	Urbanisme	Arts
720	Architecture	Arts
730	Sculpture	Arts
740	Arts décoratifs, arts populaires; travaux manuels, mode	Arts
750	Peinture	Arts
760	Dessin, gravure et arts graphiques	Arts
770	Photographie et vidéo	Arts
780	Musique	Arts
790 à 792.8	Arts du spectacle	Arts

793 à 799 Loisirs et sport Sciences et loisirs

Littérature

Vidéo fiction

Classe 8 : Littérature (autres 8)

800	Généralités	Littérature
840	Littérature française	Littérature
Α	Albums	Littérature
BD	Bandes dessinées	Littérature
С	Conte	Littérature
R	Romans	Littérature

Classe 9 : Géographie, voyages et histoire (autres 9)

Classe 9 : Gé	Mémoire et région	
910	Géographie et voyages	Sciences et loisirs
940	Histoire de l'Europe	Mémoire et région
944	Histoire de la France	Mémoire et région
SAV	Savoie	Mémoire et région